



Capital

FRANCE

<http://www.capital.fr/>

Argent

GUIDE DES PLACEMENTS 2023
PRÊTS AUX ENTREPRISES (SUITE)



GIRARDIN INDUSTRIEL
Rentabilité 2022 : de 10 à 14%
Perte potentielle : supérieure à la mise initiale
Durée : 5 ans

L'attrait des gros contribuables pour cette niche fiscale, prorogée jusqu'en 2029, ne se dément pas. Elle dispose, avouons-le, de beaux atouts, en permettant d'effacer 100% de son impôt sur le revenu. Son principe : vous achetez, à l'aide d'un crédit, un bien industriel (pelleteuse, grue...), puis vous le louez durant 5 ans à un exploitant installé en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion...). Les biens, cédés ensuite à cet exploitant pour 1 euro symbolique, ne sont jamais récupérés, mais la réduction d'impôts octroyée étant plus élevée que la mise totale, la rentabilité de l'opération excède souvent 10%. Ceux qui s'y prennent en tout début d'année, et font donc un effort de trésorerie (le bonus fiscal est accordé à l'été de l'année suivante), peuvent même obtenir plus de 12 ou 13% l'an ! C'est le cas avec Ecofip, cabinet spécialisé qui offrira du 14% en janvier 2022. D'autres commercialisateurs, à l'image d'Inter Invest, uniformisent le rendement tout au long de l'année. «Le taux reste attractif, autour de 10% l'an, et le nombre de clients servis est plus important», explique Jérôme Devaud, le directeur général délégué

de la société. Il faut dire que le Girardin s'est démocratisé au fil du temps. «Il y a 15 ans, il ciblait 600 clients fortunés, qui effaçaient 40 millions d'euros d'impôts par an, aujourd'hui nous avons 8 000 investisseurs pour une enveloppe fiscale de 110 millions d'euros», détaille Mélanie Kabla, du cabinet Ecofip. Le seul risque est celui d'un montage mal ficelé (matériel non livré, faillite...) qui obligerait à rembourser au fisc l'avantage obtenu. Afin d'éviter d'en arriver là, il est possible de souscrire une assurance : elle est intégrée dans le package chez Inter Invest, donc gratuite, et coûte 2 points de rentabilité chez Ecofip, où elle est facultative. **Fiscalité** : la réduction d'impôts représente 44% du montage en plein droit (45,3% des montages avec agrément de Bercy), dans la limite d'un plafonnement spécifique de 18 000 euros. Mais, comme l'avantage fiscal n'est retenu qu'après déduction de la part rétrocédée à l'exploitant, il peut grimper jusqu'à 40 909 euros en plein droit (52 941 euros avec agrément).

Les agences spécialisées pour les clients

Inter Invest, Ecofip, Girardin Industriel, etc. sont les principales agences spécialisées dans ce domaine. Elles offrent des services personnalisés et aident les clients à choisir le montage qui leur convient le mieux. Elles sont également en mesure de fournir des conseils fiscaux et juridiques adaptés à chaque situation.

ECOFIP à votre écoute !

01 53 04 90 53
partenaires@ecofip.com
www.ecofip.com